

Genève, 23 mai 2017 – La Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé s'est ouverte hier à Genève (Suisse), et se tiendra jusqu'au 31 mai 2017. Près de 4000 délégués des 194 États Membres de l'OMS et d'organisations partenaires participent à l'Assemblée de la Santé qui est l'organe décisionnel le plus élevé de l'OMS, définissant la politique de l'Organisation et approuvant le projet de budget programme. Cette année aura lieu l'élection du nouveau Directeur général de l'OMS, lequel prendra ses fonctions pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

Les questions techniques devant être abordées durant l'Assemblée de cette année concernent les points suivants : l'approbation du budget programme 2018-2019, la riposte aux urgences sanitaires, la poliomyélite, la résistance aux antimicrobiens, la préparation à la grippe pandémique, l'accès aux médicaments et aux vaccins et la mise en œuvre du « Plan d'action mondial pour les vaccins », la santé des réfugiés et des migrants, l'action mondiale pour lutter contre les vecteurs, les maladies non transmissibles, et la santé à toutes les étapes de la vie.

Durant une réunion spéciale organisée par le Bureau régional de l'OMS le 21 mai 2017, le Dr Mahmoud Fikri, Directeur régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, a présenté une feuille de route concernant l'action de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale pour la période 2021-2021. Cette feuille de route traduit la vision du Directeur régional de l'OMS en un ensemble de mesures stratégiques permettant de guider l'action de l'OMS auprès des États Membres.

Certaines des orientations et priorités stratégiques identifiées dans cette feuille de route comprennent les points suivants :

- développer les capacités nationales pour intensifier l'atténuation des effets, la prévention et le redressement rapide afin de renforcer les capacités des secteurs de la santé des pays pour se préparer et riposter aux urgences sanitaires ;
- continuer d'assurer la sécurité sanitaire en apportant un soutien aux pays à haut risque dans les domaines de la surveillance, du dépistage précoce des épidémies de maladies infectieuses émergentes et de l'organisation de la riposte ;
- aider les pays à remplir leurs obligations au titre du RSI consistant à développer et maintenir les capacités pour le RSI ;
- interrompre complètement la circulation du poliovirus dans la Région et procéder à la certification de la poliomyélite dans la Région d'ici 2021 ;
- renforcer les capacités des États Membres à mieux prévenir, diagnostiquer et traiter les maladies transmissibles ;

- aider les États Membres à mettre en œuvre les engagements de la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;
 - contribuer à l'amélioration de la sécurité routière dans la Région ;
 - combler les lacunes en matière de traitement et réaliser l'objectif global qui consiste à promouvoir le bien-être mental, à prévenir les troubles mentaux, à réduire la mortalité, la morbidité et le handicap chez les personnes atteintes de troubles mentaux ;
 - garantir le bien-être des femmes, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents en répondant à leurs besoins sanitaires et en leur permettant de survivre, de prospérer et de se transformer ;
 - faire en sorte que toutes les populations dans la Région aient un accès équitable aux soins de santé de qualité dont elles ont besoin sans discrimination et dans la dignité, sans connaître de difficultés financières.

Saturday 17th of May 2025 04:43:07 PM